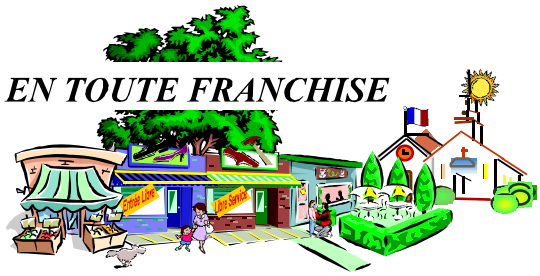

MARIGNANE, le 23 avril 2007

AR 55 141 976 7 FR

Monsieur Jean-François BERNARDIN
Président C.C.I. France
45 Av. d'Iéna
B.P. 3003
75773 PARIS Cédex 16

Commerce de Marignane 13700

Monsieur le Président C.C.I. France ,

Nous avons l'honneur de vous communiquer le courrier que nous avons adressé à Monsieur PFISTER, Président de la C.C.I. de Marseille, à tous les Vice-présidents de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, tous les députés des B.D.R. , le dossier Leclerc que nous avons présenté devant le Tribunal Administratif de Marseille et les objectifs de notre association.

Suite à votre courrier du 2 mars 2007 adressé à Monsieur DUTREIL, Ministre des P.M.E., du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales, nous vous informons que nous partageons votre analyse concernant la nécessité d'une unique autorisation, cela fait l'objet de notre Charte.

En ce qui concerne le bilan mitigé des lois ROYER/RAFFARIN, ce sont les élus locaux qui ne les ont pas respectées, privilégiant les intérêts particuliers de la grande distribution, au lieu de favoriser l'intérêt général.

Concernant la validité du Schéma de Développement Commercial, nous sommes d'accord avec vous sur la validité des SDC pour qu'il soit opposable et devienne la pièce maîtresse du nouveau dispositif mais aussi qu'il soit plus précis et moins généraliste, mieux adapté au cas par cas des communes.

Pour cette raison, nous regrettons que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille dans la décision du 13 février 2007 n'est pas suivi les préconisations du schéma de développement commercial des Bouches du Rhône, ni l'avis défavorable de la Direction Départementale de l'Equipement.

Vous trouverez sur le D.V.D. l'état catastrophique du Commerce Marignanais suite à l'étouffement par de nombreux hypermarchés situés dans la zone de chalandise et l'ouverture du dimanche de Plan de Campagne.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.

DONNETTE Martine
La Présidente

Copie :
Monsieur DUTREIL, Ministre des P.M. du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales

Association loi 1901 créée en 1994 de Franchisés, Ex Franchisés et de Commerçants Indépendants
Siège : 1 rue François Boucher – 13700 MARIGNANE S/ Préfecture d'Istres 01/05688 CNIL 747659
Tél 06 09 78 09 53 Fax 04 42 88 57 80 http://entoutefranchise.free.fr